

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17/09/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUT, Michel PARVY, Anthony SMITH.

EXCUSES : Estelle DELMOND (a donné procuration à Michel PARVY), Alexandre MAZIN (a donné procuration à Alain DARBON), Christine RIFFAUD, Josiane ROUCHUT (a donné procuration à Alain GONZALES),

ABSENT : Anthony SMITH

Xavier NOUHAUD a été élu secrétaire de séance.

2014 – 138 : VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat continue à entretenir et à améliorer les voies d'intérêt communautaire qu'elle gère.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de Noblat sollicite, du Conseil Général de la Haute-Vienne, une subvention pour la réalisation de travaux de grosses réparations de la voirie d'intérêt communautaire.

Pour l'année 2015, il est proposé de réaliser pour 205 000 € HT de travaux et de demander une subvention de 40 % du montant hors taxe de ceux-ci au Département.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Sollicite le Conseil Général de la Haute Vienne, pour une subvention de 82 000 € pour la réalisation de grosses réparations de la voirie d'intérêt communautaire.

Charge Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

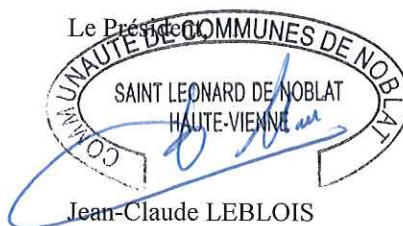
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 29.09.2014

Publié ou notifié

Le : 03.10.2014



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION

Date de transmission de 29/09/2014

l'acte :

Date de réception de 29/09/2014

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2014-138 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140925-2014-138-DE

Date de décision : 25/09/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions